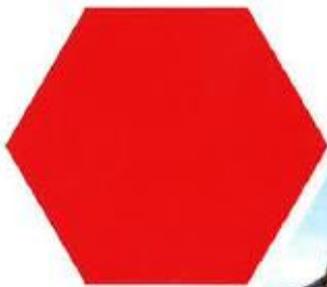




COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2020

Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic.....	2
Politique communale	3
Finances	3
Plan financier 2020 – 2024	3
Budgets 2020	7
Statistiques fiscales - quelques chiffres.....	13
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions.....	14
Facturation des impôts.....	15
Ordre public – sécurité – Service du feu	17
Sécurité et tranquillité publiques.....	17
Organisation de manifestations temporaires	18
Police des chiens	19
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse	19
Ecole enfantine – Rappel.....	19
Association des Parents de la Région de Gibloux APRG.....	19
Soirée d’information publique sur la politique communale scolaire et extrascolaire – Rappel.....	20
Une après-midi dans les coulisses de la commune.....	20
Culture – Sport – Loisirs.....	24
Mérite sportif 2019	24
Prix culturel 2019	24
Déchets	25
Gestion des déchets, difficultés rencontrées dans la prise en charge et le recyclage du papier et carton.....	25
Energie	26
La commune de Gibloux obtient le label « Cité de l’énergie » et le fête avec sa population	26
Programmes de subventions en matière d’énergie	28
Rénover son bâtiment et Conseil-Rénovation	28
Le Conseil général.....	29
Décisions du Conseil général.....	29
Membres du Conseil général	29
Informations de l’administration.....	30
Personnel communal.....	30
Contrôle de l’habitant	30
Documents d’identité.....	30
Fête de la nature	32
Noël des Aînés 2019	34
Service technique.....	36
Les toilettes ne sont pas une poubelle	36
Service des forêts.....	37
Bois de feu	37
Informations générales	38
Croix-Rouge fribourgeoise	38
Pro Senectute.....	38
Gibloux Solidaire	39
RAPPEL - Enquête à propos de notre association.....	39

MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Vous trouverez, dans ce 1^{er} bulletin communal de 2020, différents articles susceptibles de titiller votre curiosité. Je pense, par exemple, au plan financier et aux budgets de la commune qui ont des incidences directes sur votre portemonnaie. Quelques textes sont des recommandations, des rappels de règles du « bien vivre » ensemble. Ce sont, par exemple, les questions de tranquillité publique et celles concernant la police des chiens.

Le bulletin communal est également l'occasion de rappeler certaines invitations adressées à la population, j'en retiendrais deux dans cette édition.

La première concerne la « Fête de la nature » qui se déroulera le 23 mai 2020. Cette journée veut permettre aux habitantes et habitants de découvrir quelques trésors naturels situés sur notre commune. En soirée, les mélomanes auront l'occasion d'entendre un concert de grenouilles ou de voir des chauves-souris voltiger au-dessus de leur tête. Réservez cette date !

La deuxième invitation concerne deux soirées d'information publiques (25 et 26 mars 2020) sur la politique communale scolaire et extrascolaire. Ce thème a fait l'objet de beaucoup d'attention et de travail de la part du dicastère des écoles et du Conseil communal. Nous avons, j'en suis persuadé, réussi à obtenir une politique à la fois visionnaire et réaliste du développement futur de nos établissements scolaires. Ces deux séances s'adressent à toute la population, mais, bien sûr, elles sont destinées en particulier aux parents d'élèves présents et futurs.

Enfin, vous pourrez découvrir quelques photos du Noël des Aînés 2019. Comme vous le savez certainement, cette manifestation se

déroule en fin d'année dans chacun des cercles électoraux (anciennes communes) de Gibloux. Cette journée conviviale offerte par la commune et les paroisses vise à réunir les aînés autour d'un repas. Celui-ci est organisé par différentes sociétés locales et diverses animations sont proposées durant l'après-midi. C'est un rendez-vous très apprécié des participants ainsi que des autorités communales et un moment privilégié pour rencontrer un maximum de personnes. Cette année, les interpellations des gens tournaient autour de la question des appartements protégés et montraient un fort soutien au projet présenté par le Conseil communal. En effet, selon nos aînés, le besoin de telles structures est évident.

Pour finir, je ne peux pas parler du Noël des Aînés, sans adresser un immense remerciement aux différents organisateurs de ces magnifiques journées de partage.

Le Conseil communal vous encourage encore à répondre au questionnaire de l'Association Gibloux Solidaire inséré dans ce bulletin. Vos réponses les aideront à mieux prendre en compte les besoins de nos aînés. Alors profitez du moyen qui vous est donné dans ce journal pour exprimer votre opinion sur l'action de cette association !

Que nous réserve 2020 ? Il est difficile de tout prévoir, mis à part ce que nous avons planifié et pour lequel, conjointement avec l'administration, nous travaillons d'arrache-pied chaque jour. C'est dans cet esprit que nous entrons dans la dernière année de législature. Notre vœu est de répondre aux besoins de la grande majorité d'entre vous et d'avoir votre soutien sur des projets d'avenir à l'instar de ce que nous ont exprimé nos aînés à Noël.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière

POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Plan financier 2020 – 2024

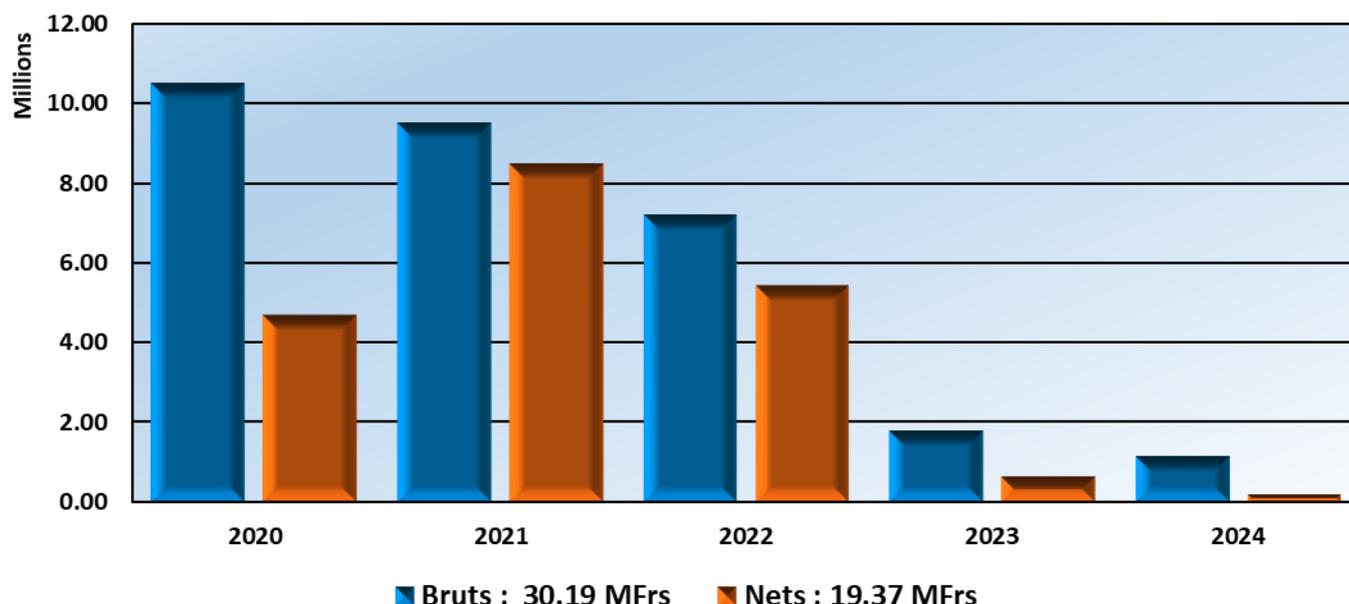
En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes, le Conseil communal a élaboré un « plan financier » composé du programme d'investissements et de l'évaluation des charges et des produits du ménage communal pour les cinq prochaines années.

Le plan financier 2020 - 2024 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Dans le cadre de la mise à jour du plan financier 2019 – 2023, inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget de fonctionnement de 2020 à 2024 sur la base du budget de fonctionnement 2020 et de l'évaluation de la progression des charges et des produits de fonctionnement pour la période de 2021 à 2024.

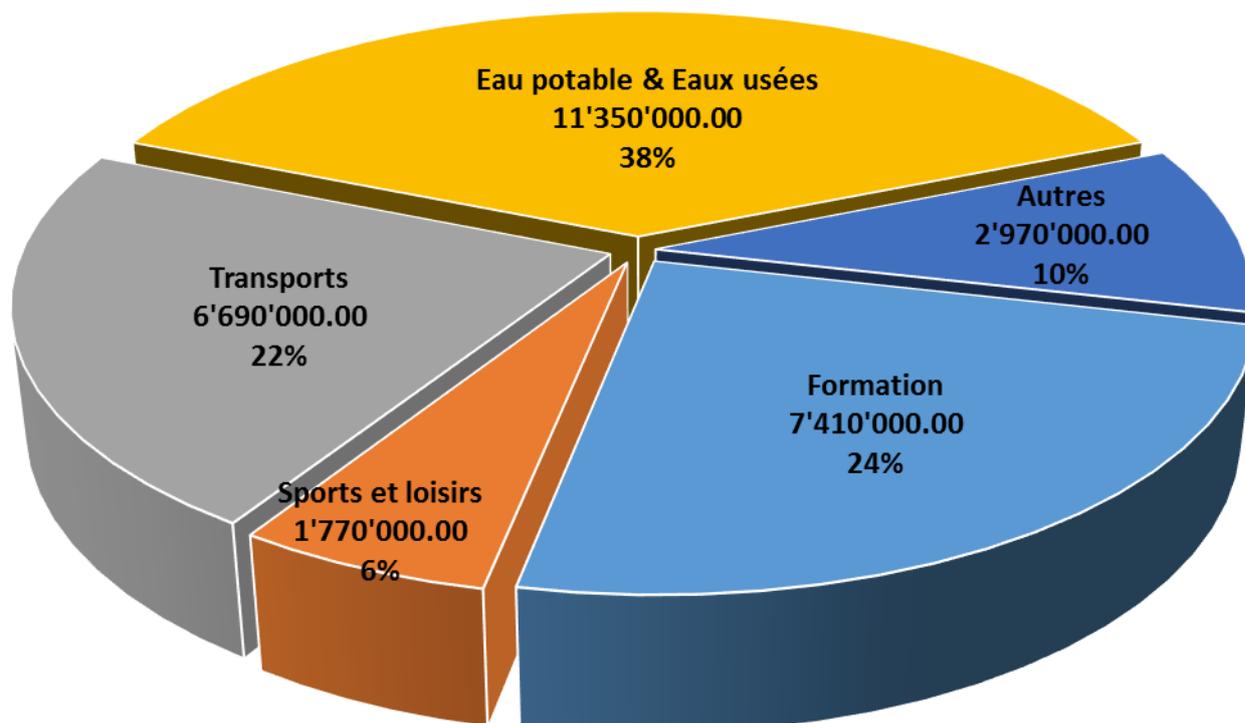
Notre connaissance des investissements nécessaires tant en ce qui concerne les coûts que leur planification s'améliore à chaque exercice. La révision annuelle obligatoire du plan financier permet au Conseil communal, en collaboration avec la commission financière, de traduire de manière toujours plus précise ses réflexions et ses intentions quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2020 à 2024 - répartition dans le temps



L'écart entre les charges brutes et le solde à financer correspond : aux recettes d'investissements non affectées (taxes, vente de terrains et autres contributions), aux subventions et à la part financée par les réserves disponibles.

Planification des investissements de 2020 à 2024 - répartition par chapitre



Les projets inscrits dans la catégorie « Autres » sont principalement : L'assainissement de la butte de tir de Vuisternens-en-Ogoz, la rénovation d'une route forestière, l'aménagement et la réalisation des chaufferies à bois, l'aménagement des terrains de la ZAC Longivue.

Principaux projets d'investissements inscrits en 2020 :

Les projets inscrits au budget des investissements 2020 (voir ci-dessous) auxquels s'ajoutent les projets ci-dessous qui doivent encore être soumis au Conseil général durant l'année 2020.

Extension complexe scolaire de Rossens, étude	Fr.	200'000.00
Aménagement de gradins télescopiques salle la Tuffière	Fr.	130'000.00
Aménagement d'un skatepark	Fr.	150'000.00
Vestiaires au terrain de football de Rossens	Fr.	1'000'000.00
Travaux routiers (Rte de Fribourg (FP), Aménag. arrêts de bus)	Fr.	660'000.00
Immeuble d'appartements protégés Pra Bastian – participation	Fr.	120'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2021 :

Extension complexe scolaire de Rossens, 1 ^{re} étape	Fr.	2'300'000.00
Réfection piste d'athlétisme	Fr.	180'000.00
Travaux routiers :		
Sécurisation (GR), Rte de Fribourg (FP), giratoire Rte du Bry (FG), aménagements Pra-Bastian (FG), aménag. arrêts bus, routes AF	Fr.	3'270'000.00
Véhicule édilitaire	Fr.	160'000.00
Aménagements secteur réservoir Kaisa (FG)	Fr.	700'000.00
Mise en séparatif : Farvagny-le-Petit, Rossens (1 ^{re} étape) Rte du Bry (FG)	Fr.	2'350'000.00
Rénovation collecteurs (VG)	Fr.	160'000.00
Chemin piéton Longivue (GR)	Fr.	100'000.00
Extension chaufferie à bois et CAD (RO)	Fr.	300'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2022 :

Extension complexe scolaire Rossens, 2 ^e étape	Fr.	4'500'000.00
Aménagement site de pétanque (VO)	Fr.	120'000.00
Travaux routiers : Rte de l'Etang (MA), Rte St-Claude (MA) Rte de la Tuffière (CO), Rte de Bouleyres (VO), Aménag. arrêts bus, Routes AF),	Fr.	750'000.00
Maillage du réseau d'eau (FP, RO)	Fr.	380'000.00
Mise en séparatif : Village Rossens - 2 ^e étape, Pra Genilloud (VO)	Fr.	1'200'000.00
Rénovation route forestière de l'Echenalla (VO)	Fr.	130'000.00
Installation panneaux solaires (RO)	Fr.	30'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2023 :

Rénovation terrain multisport (FG)	Fr.	190'000.00
Travaux routiers : Aménag. arrêts bus, routes AF, carrefour Rte de Rossens (FG), Impasse de la Chauderette (RO)	Fr.	360'000.00
Véhicule édilitaire	Fr.	80'000.00
Conduite d'eau Farvagny-le-Petit - Posat	Fr.	300'000.00
Mise en séparatif : Village de Rossens - 3 ^e étape	Fr.	830'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2024 :

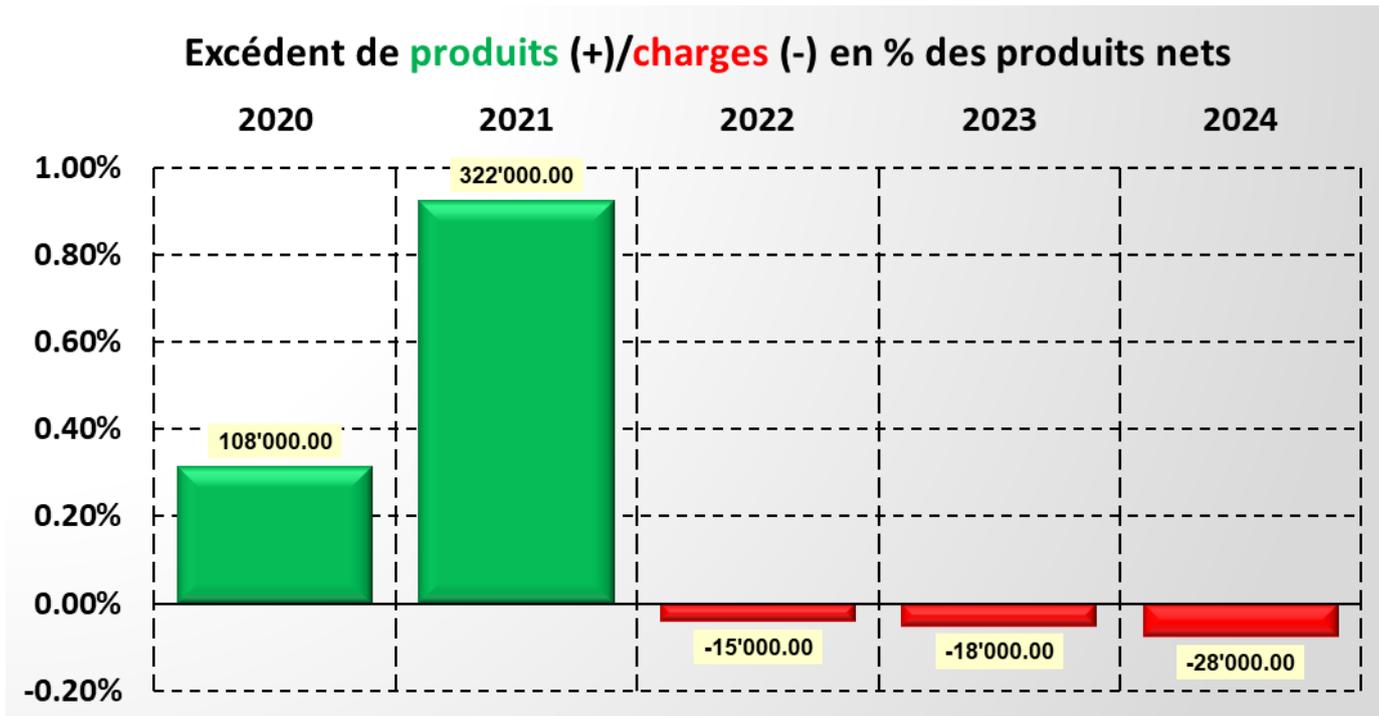
Extension complexe scolaire Farvagny-le-Grand, étude	Fr.	200'000.00
Travaux routiers : Aménag. arrêts bus, routes AF, Imp. de la Forêt (FG)	Fr.	330'000.00
Mise en séparatif : Rte de Villarlod (RS)	Fr.	600'000.00

Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2020 – 2024

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2020)

	Total	Moyenne annuelle
Dette bancaire au 31.12.2018	Fr. 37'420'000.00	
- Réserves disponibles au 31.12.2018	Fr. 4'400'000.00	
+ investissements nets 2019 à 2024	Fr. 20'700'000.00	3'450'000.00
- amortissements de 2019 à 2024	Fr. 21'200'000.00	3'530'000.00
Dette bancaire au 31.12.2024	Fr. 32'520'000.00	- 820'000.00
Réduction de la dette sur six ans	Fr. 4'900'000.00	





En comptant sur une relative stabilité économique durant la période et une évolution des charges et des recettes comparable à ces dernières années, les comptes de fonctionnement devraient rester à l'intérieur de la limite de 5 % au-delà de laquelle une augmentation d'impôts est actuellement obligatoire.

Pour les années 2020 et 2021, les compensations financières spéciales octroyées par le canton pour atténuer l'impact de l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises permettent de conserver une marge positive pour les comptes de fonctionnement. A partir de l'année 2022, seule subsiste la compensation de base. Faiblement déficitaires, les comptes de fonctionnement 2022 à 2024 sont équilibrés.



Budgets 2020

Les budgets 2020 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de ses séances du 2 et 3 décembre 2019.

Budget de fonctionnement 2020

Charges et produits par chapitre	Budget 2020		Budget 2019		Ecart ¹⁾	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration	3'067'164.00	95'000.00	3'023'889.00	38'800.00	-12'925.00	-0.43%
Ordre public	634'938.00	269'614.00	641'965.00	265'963.00	-10'678.00	-2.84%
Enseignement, formation	10'472'759.00	1'057'535.00	10'290'298.00	950'382.00	75'308.00	0.81%
Culture, sports et loisirs	1'994'231.00	225'210.00	1'965'495.00	248'070.00	51'596.00	3.00%
Santé	2'741'049.00	35'000.00	2'676'252.00	35'000.00	64'797.00	2.45%
Affaires sociales	10'795'154.00	6'752'200.00	10'322'158.00	6'230'190.00	-49'014.00	-1.20%
Transports et communications	1'957'532.00	86'000.00	1'902'353.00	91'500.00	60'679.00	3.35%
Protection et aménagement de l'environnement	4'717'849.00	4'069'900.00	4'568'523.00	3'952'000.00	31'426.00	5.10%
Economie publique	1'003'495.00	1'460'850.00	1'021'448.00	1'477'600.00	-1'203.00	-0.26%
Finances et impôts	4'016'521.00	27'456'965.00	4'076'321.00	27'143'909.00	-372'856.00	-1.62%
Totaux bruts	41'400'692.00	41'508'274.00	40'488'702.00	40'433'414.00	-162'870.00	
Excédent de charges – de produits +	+ 107'582.00		- 55'288.00			
Doubles écritures	7'422'947.00	7'422'947.00	6'977'957.00	6'977'957.00		
Totaux nets	33'977'745.00	34'085'327.00	33'510'745.00	33'455'457.00		

¹⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2020 et 2019, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits

Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2020 augmentent de Fr. 470'000.00 (+ 1.4 %) par rapport au budget 2019 - voir commentaires ci-après.

Avec un excédent de produits de Fr. 107'582.00 (0.28 % des produits nets), le budget de fonctionnement 2020 est équilibré.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

Enseignement et formation

L'augmentation de plus de Fr. 75'000.00 est principalement due à l'évolution des participations communales aux frais scolaires (+ Fr. 120'000.00 pour l'école obligatoire, - Fr. 57'000.00 pour les écoles spécialisées) et à l'augmentation des charges de l'accueil extrascolaire (+ Fr. 17'000.00).

Culture, sports et loisirs

L'augmentation de plus de Fr. 51'000.00 est principalement due à des charges supplémentaires pour l'entretien des sentiers pédestres (+ Fr. 29'000.00) et à la suppression de la recette de Fr. 32'000.00 pour la perception des impôts paroissiaux désormais inscrite au chapitre de l'administration.

Santé

L'augmentation de près de Fr. 65'000.00 est principalement due à la progression des participations communales aux frais du Réseau Santé Sarine : + Fr. 37'000.00 pour les soins à domicile et + Fr. 33'000.00 pour les indemnités forfaitaires.

Affaires sociales

La diminution de près de Fr. 50'000.00 des charges de ce chapitre est principalement due à la réduction des charges de Fr. 108'000.00 des frais d'aide sociale et de Fr. 24'000.00 des charges de la petite enfance. Ces baisses sont partiellement compensées par une augmentation de Fr. 88'000.00 des charges des institutions pour personnes handicapées.

Transports et communications

L'augmentation de plus de Fr. 60'000.00 est principalement due à la progression des charges d'exploitation des routes communales.

Taxes environnementales

Les recettes 2020 des taxes relatives à l'approvisionnement en eau et à l'épuration des eaux ont été évaluées sur la base des résultats des exercices 2018 et 2019.

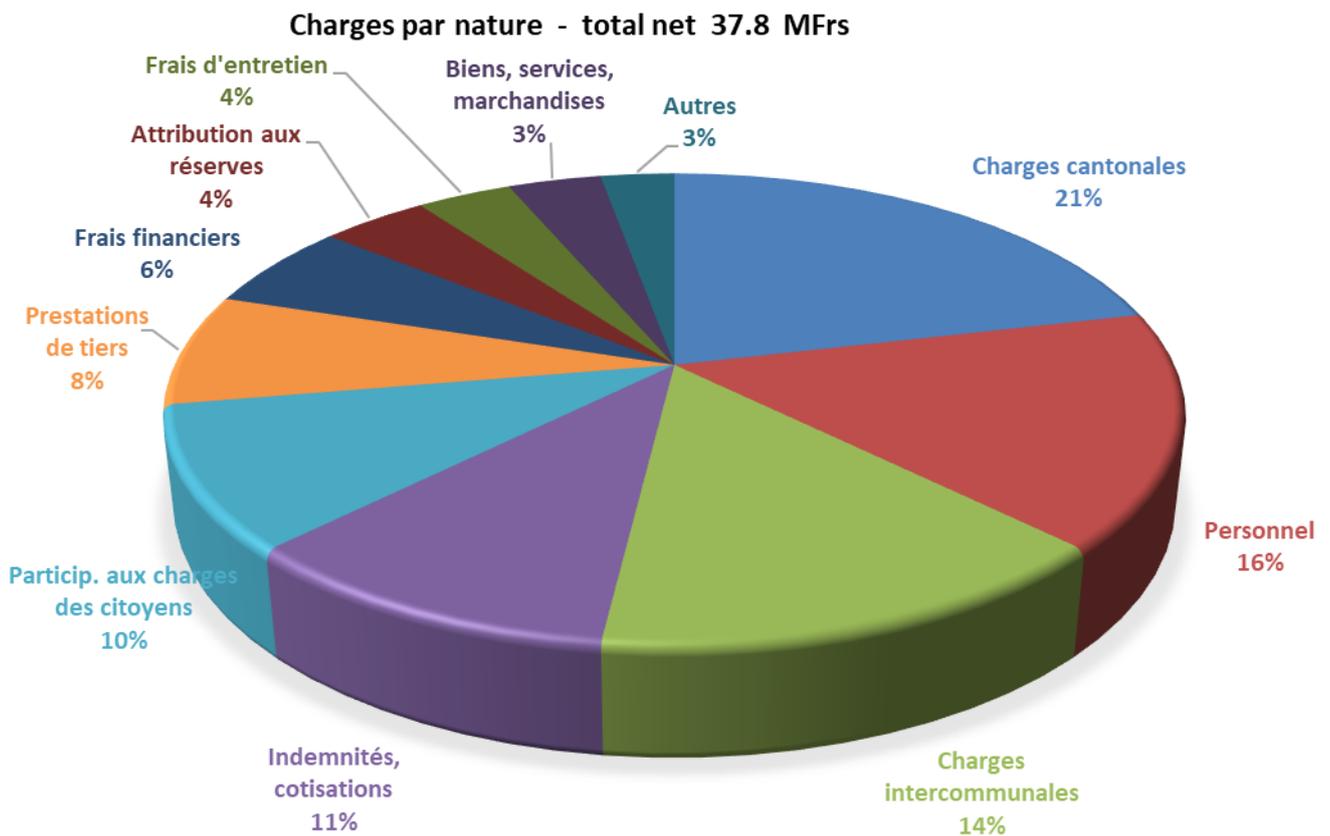
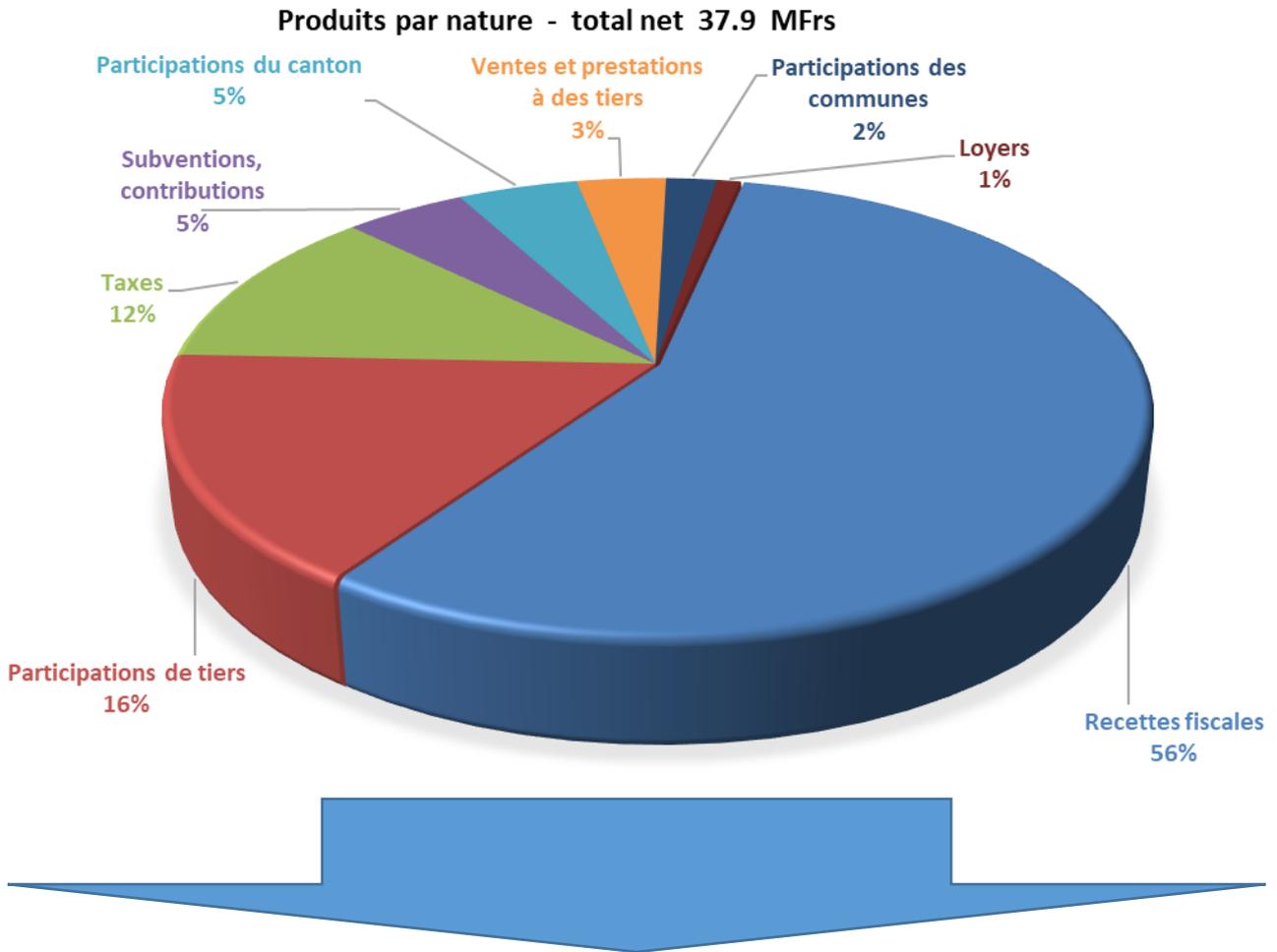
Récapitulation	Budget 2020	Budget 2019
Approvisionnement en eau - taxes de base	667'000.00	660'000.00
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	443'200.00	408'000.00
Epuration des eaux - taxes de base	1'276'000.00	1'254'000.00
Epuration des eaux - taxes d'exploitation	785'000.00	732'000.00

Finances et impôts

L'augmentation du résultat positif de ce chapitre de plus de Fr. 372'000.00 est principalement due : à près de Fr. 300'000.00 de recettes fiscales supplémentaires, + Fr. 24'000.00 au titre de la péréquation intercommunale et une réduction de Fr. 30'000.00 des frais financiers.



Evolution des charges et des produits de fonctionnement par nature



Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de 2.4 % par rapport au budget 2019 et représentent 36 % des charges pour 2020 (37.8 % pour 2019).

Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2020 correspondent à 57.31 équivalents plein-temps assumés par 116 personnes (voir le tableau ci-dessous).

Les charges totales de personnel progressent de près de Fr. 140'000.00, soit + 2.35 % par rapport au budget 2019 : augmentation de la dotation (+ 0.61 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales.

Statistique du personnel communal pour 2020

Service	Budget 2019	Budget 2020	Commentaires
	ept	ept	
Service administratif	15.68	15.81	
<i>Secrétariat général & RH</i>	3.93	3.95	
<i>Contrôle de l'habitant</i>	3.15	3.15	
<i>Administration scol. et de l'AES</i>	2.30	2.29	
AES	4.39	4.76	Dotation mise à jour selon les inscriptions en septembre 2019
<i>Bibliothèque</i>	1.66	1.66	
<i>Agriculture (Alpage)</i>	0.25	0.00	L'alpage est désormais en location
Finances	4.25	4.4	Reprise par le service des activités de recouvrement de créances.
Forêts	4.82	4.96	Augmentation du nombre d'heures du personnel auxiliaire.
Service social	5.33	5.00	Diminution de la dotation du personnel administratif
Service des curatelles	1.70	1.78	Augmentation de la dotation : + 0.3 ept dès octobre 2020.
Service technique	24.92	25.36	
<i>Administration</i>	3.00	3.20	
<i>Constructions</i>	3.00	2.80	
<i>Adduction d'eau</i>	1.11	1.04	
<i>Bâtiments</i>	9.08	9.40	Augmentation de la dotation : + 0.4 ept dès juin 2020.
<i>Edilité</i>	6.26	6.45	Augmentation de la dotation : + 0.4 ept dès juin 2020.
<i>Déchetterie</i>	2.47	2.47	
Apprentissage	3	3	Nombre de personnes
<i>Commerce</i>	2	2	
<i>Forêt</i>	1	1	
Stage	0	1	Nombre de personnes
Total (hors apprentis et stagiaires)	56.70	57.31	+ 0.61 ept, soit + 1.08%

Biens, services et marchandises

Ces charges diminuent de Fr. 122'000.00, soit – 8.3 % par rapport au budget 2019.

Les réductions les plus importantes sont : les frais de fournitures scolaires (- Fr. 100'000.00) désormais pris en charge par le canton, les frais de fournitures de bureau (- Fr. 10'000.00) et des frais de publication (- Fr. 8'000.00).

Frais financiers

Ces charges diminuent de Fr. 46'000.00, soit - 2.0 % par rapport au budget 2019, résultat diminution des charges d'intérêts (- Fr. 80'000.00) partiellement compensée par une augmentation des amortissements obligatoires (+ Fr. 36'000.00).

Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2020 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte des premiers exercices de la commune et des estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Les recettes fiscales totales inscrites au budget 2020 s'élèvent à près de Fr. 21'800'000.00, soit - Fr. 400'000.00 resp. - 1.9 % par rapport au budget 2019. La baisse est due à l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (- Fr. 1'070'000.00 resp. - 61.5% par rapport au budget 2019), partiellement compensée par une évaluation à la hausse des autres impôts (+ 670'000.00). La diminution importante des recettes des impôts sur les personnes morales est compensée par des contributions cantonales : Fr. 252'000.00 au titre de la compensation de base (un montant à ce titre sera versé jusqu'en 2026) et Fr. 450'000.00 de la compensation dite « de cas de rigueur » (ce montant sera versé en 2020 et en 2021).

Impôt	Budget 2020	Budget 2019
Personnes physiques, revenu	15'100'000.00	14'500'000.00
Personnes physiques, fortune	1'250'000.00	1'200'000.00
A la source	350'000.00	345'000.00
Prestations en capital	350'000.00	350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00
Mutations	700'000.00	700'000.00
Successions et donations	5'000.00	5'000.00
Contributions immobilières	2'100'000.00	2'020'000.00
Personnes morales, bénéfice	700'000.00	1'650'000.00
Personnes morales, capital	30'000.00	250'000.00
Sur les automates	1'900.00	1'900.00
Sur les véhicules	590'000.00	570'000.00
Sur les chiens	45'000.00	45'000.00
Total	21'771'900.00	22'186'900.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2020, un point d'impôt communal correspond à Fr. 200'900.00.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Budget des investissements 2020

Situation financière de la commune selon la dernière situation établie au 31.12.2018 par le Service des communes sur la base des exercices des années 2014 à 2018 :

– dette communale nette :	Fr.	34'419'000.00
– marge moyenne nette d'autofinancement	Fr.	2'438'000.00
– capacité totale d'investissements :	Fr.	47'354'000.00

Le budget des investissements 2020 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 2/3.12.2019. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements 2020 inscrits dans la planification financière 2020 – 2024 (voir ci-dessus).

En résumé	Investissements 2020			Financements	
	Charges	Produits	Nets	Auto-financement ¹⁾	Soldes à financer
Reports de projets déjà décidés	5'884'000.00	2'600'000.00	3'284'000.00	2'629'000.00	655'000.00
Nouveaux projets	2'313'200.00	185'000.00	2'128'200.00	2'128'200.00	0.00
Charges/Recettes d'investissements non affectées	40'000.00	2'561'000.00	-2'521'000.00		
Total	8'237'200.00	5'346'000.00	2'891'200.00	4'757'200.00	655'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	4'820'000.00	1'094'000.00	3'726'000.00	2'976'000.00	750'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2020	2'273'000.00	500'000.00	1'773'000.00	1'660'000.00	113'000.00

1) Les chiffres de l'autofinancement sont donnés sous réserve des disponibilités.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Liste des projets inscrits au budget des investissements 2020

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Charges	Produits	Autofin.
Administration					
GX	Approuvé	Analyse du fonctionnement de l'administration communale	65'000.00		65'000.00
Enseignement et formation					
GX	Approuvé	Réfections des places de jeux aux abords des écoles	150'000.00		150'000.00
Routes communales et génie civil					
FG/RO	En cours	Aménagements routiers, In-Riaux	35'000.00	350'000.00	
FG	En cours	Giratoire Rte de Grenilles-Rte du Bry	35'000.00		35'000.00
PO	Approuvé	Réfection Ch. de la Glâne	70'000.00		70'000.00
FG	Approuvé	30 km/h - Rte du Bry, étude	50'000.00		50'000.00
FP	Approuvé	30 km/h - Village, étude	22'000.00		22'000.00
FG/RS	Approuvé	Réfection Rte de Rueyres	380'000.00		380'000.00
VO	Approuvé	Réfection routes agricoles	338'200.00	175'000.00	163'200.00
Véhicules édilitaires					
GX	Approuvé	Tondeuse terrain football + agrégat de désherbage	116'000.00		116'000.00

Approvisionnement en eau					
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
GX	En cours	Liaison réseaux Haut et Bas-Gibloux	1'560'000.00	664'000.00	896'000.00
GX	En cours	Maillage des réseaux FP - RO	120'000.00		120'000.00
VI	Approuvé	Déplacement conduite, Les Planches	180'000.00	10'000.00	170'000.00
FP	Approuvé	Déplacement conduite, art. 11	250'000.00		250'000.00
VO	Approuvé	Déplacement conduite, art. 18	90'000.00		90'000.00
GX	En cours	Protection des sources, études	100'000.00		100'000.00
GX	En cours	Echange de compteurs d'eau	170'000.00		170'000.00
Protection des eaux					
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
CO	En cours	Renforcement d'une conduite	78'000.00	20'000.00	58'000.00
VO	Approuvé	Bassin de laminage Pra Gady, report et crédit complémentaire	392'000.00		392'000.00
FP	En cours	Mise en séparatif	1'150'000.00		
RO	Approuvé	Mise en séparatif, secteur Chauderette	70'000.00		70'000.00
GX	En cours	Allègements collecteurs, corrections de chambres	95'000.00		95'000.00
VG	Approuvé	Allègements collecteurs, secteur Sud	240'000.00		240'000.00
VO	Approuvé	Mise en séparatif, Ch. de la Scie	200'000.00		200'000.00
GX	En cours	PGEE	125'000.00		125'000.00
Correction des eaux et endiguements					
FG	En cours	Revitalisation Longivue, secteur PAD	220'000.00	400'000.00	
Environnement					
VO	En cours	Assainissement de la butte de tir	300'000.00	133'000.00	167'000.00
Aménagement du territoire					
FG		Contributions d'équipements		90'000.00	
FG		Contributions d'équipements ZACT		1'033'000.00	
Immeubles du patrimoine financier					
RO	Approuvé	Vente terrain ZACT Combernesse	40'000.00	1'071'000.00	
FG	Approuvé	Equipement terrain ZACT Longivue	1'533'000.00		500'000.00
Immeubles du patrimoine administratif					
FG	Approuvé	Agrandissement silo chaufferie à bois	63'000.00		63'000.00
GX		Vente de bâtiments		1'000'000.00	
		Totaux	8'237'200.00	5'346'000.00	4'757'200.00
		Excédent de charges		2'891'200.00	

¹⁾ La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

²⁾ Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision spéciale d'investissement du Conseil général dans le cadre du budget 2020).

Statistiques fiscales - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2017 publiée en novembre 2019 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2019.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

170'673 contribuables (sur 192'985) se sont acquittés d'un total de 769 millions de francs (+ 2.95 % par rapport à 2016) pour un revenu imposable total de 9.315 milliards de francs (+ 2.56 % par rapport à 2016).

- 56.6% des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 17.3% des impôts sur le revenu.
- 32.1% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 40.3% des impôts sur le revenu.
- 11.3% des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 42.4% des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

62'789 contribuables (sur 192'985) se sont acquittés d'un total de 84.5 millions de francs (+ 6.0 % par rapport à 2016) pour une fortune imposable totale de 28.8 milliards de francs (+ 5.9 % par rapport à 2016).

- 75.7% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2.1% des impôts sur la fortune.
- 21.4% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 39.4% des impôts sur la fortune.
- 2.9% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 58.5% des impôts sur la fortune.

Cotes cantonales 2017 par communes des impôts sur les personnes physiques

Impôt total = Impôt sur revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine	
Fribourg Ville	2'712.00
Moyenne Sarine-Campagne	2'786.00
- la plus basse (Senèdes)	1'986.00
- la plus haute (Corminboeuf)	3'807.00
Gibloux	2'463.00 (+ 1.5 % par rapport à 2016)
Canton	
Médiane	2'540.00
Moyenne	2'711.00
Les plus basses : Cheiry, Jaun	1'813.00
Le podium :	
Crésuz	18'638.00
Grengr	16'315.00
Auboranges	5'478.00

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Taxe sur les appareils	Avril	31 mai	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Taxes de base
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Taxes d'exploitation
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur, qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>.

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés comme prévu par la convention de fusion. En l'état, seule la facturation de la taxe non pompier se base sur les règlements des anciennes communes, qui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Règles générales de facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue. Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts, et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité), nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2019 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2019. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2020, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2019, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2019.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2019 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2019 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1,5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2020 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3,0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2019 » ?

Après avoir rempli votre déclaration 2019, au début de l'année 2020, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2019. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il est encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2019, afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2019 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution (rappel)

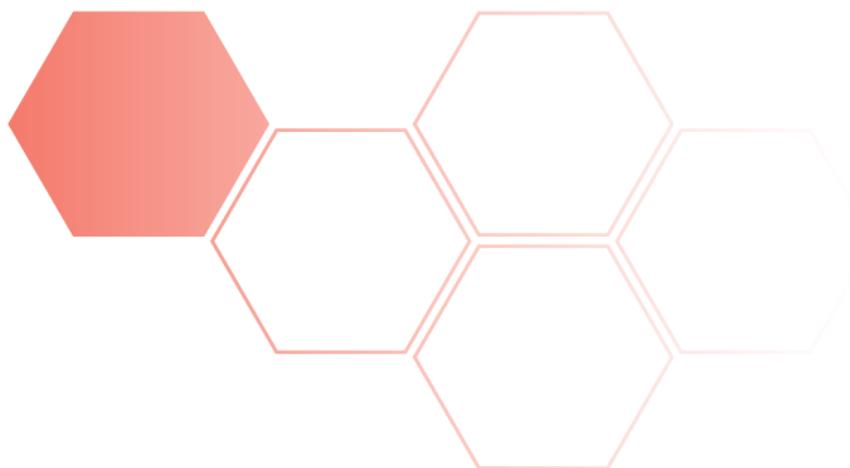
La perception d'un impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution fait l'objet d'un règlement communal. Nous rappelons en particulier les dispositions des art. 4 et 6 de ce règlement, qui prévoient d'une part que les propriétaires ou détenteurs d'appareils exploités à des fins commerciales sont tenus de les annoncer de suite, par écrit, au Conseil communal (en mentionnant leur type et leur nombre), et d'autre part que celui qui contrevient à ce qui précède est passible d'une amende de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00, sans préjudice de l'impôt dû.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Sécurité et tranquillité publiques

Petit rappel de quelques règles visant à maintenir la sécurité et la tranquillité publiques (règlement de police du 27 juin 2017).

Stationnement de véhicules sur le domaine public

Nous vous rappelons que le stationnement de véhicules sur le domaine public est soumis à autorisation. Les employés communaux peuvent faire enlever et mettre en fourrière, aux frais du contrevenant, tout véhicule stationné illégalement sur le domaine public ou gênant la circulation (cf. art. 15 du règlement de police).



Mesures générales de protection des biens du domaine public

En cas de nécessité, le Conseil communal peut protéger les biens du domaine public ou la destination de ceux-ci par des interdictions ou restrictions officielles ou par des interdictions ou restrictions personnelles prononcées par voie décisionnelle contre un administré. Lorsque des biens du patrimoine financier ou fiscal de la commune sont concernés, des mesures d'interdiction peuvent être prises par des mises à ban prononcées en application du code de procédure civile (cf. art. 16 du règlement de police).

Art. 18 Tranquillité publique

¹Il est interdit de provoquer, sur le domaine public ou sur une propriété privée, des nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique. Les cas d'urgence ainsi que les cas d'entreprises exigeant une exploitation continue sont réservés.

²Il est en particulier interdit :

- a) de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22h00 à 06h00 ;
- b) d'utiliser, sur le domaine privé, des instruments ou appareils bruyants (ventilateur, pompe, aspirateur, compresseur, tondeuse à gazon, motoculteur ou d'autres machines à moteur analogues) dont le son est entendu par les habitants voisins et les importune pendant les jours et/ou horaires suivants :
 - les dimanches et les jours fériés ;
 - du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 ;
 - le samedi jusqu'à 8h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00 ;
- c) d'exploiter des stations de lavage pour véhicules sans service à la clientèle :
 - tous les jours de 21h00 à 07h00 ;
 - Les stations de lavage pour véhicules avec services à la clientèle sont soumises au règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces ;
- d) d'utiliser sur le domaine privé des machines de chantier produisant des nuisances sonores excédant les prescriptions fédérales ;
- e) d'organiser des activités ou des jeux bruyants ou incommodants pour autrui, en dehors des endroits désignés à cet effet.

³Les dispositions de l'article 12 let. a LACP (désordre ou tapage troublant la tranquillité publique) et de l'article 12 let. b LACP (ne pas prendre les mesures pour éviter que les cris d'animaux dont on a la garde n'importunent les habitants) sont réservées.

Art. 19 Sécurité et salubrité publiques

¹Il est interdit, par un comportement personnel inadéquat, de mettre en danger la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que la vie, la santé et les biens des administrés.

²Il est en particulier interdit:

- a) de tirer des engins pyrotechniques destinés au simple divertissement personnel (fusées) entre 24h00 et 05h00 ;
- b) de tirer des coups de feu sans l'autorisation de la Police cantonale ; la législation fédérale sur l'armée et l'administration militaire ainsi que celle sur les armes sont réservées ;
- c) de faire du feu sur le domaine public ;
- d) d'uriner ou de déposer des immondices sur le domaine public ;
- e) de poser des vases à fleurs ou d'autres objets sur les rebords des fenêtres, balcons ou corniches si toutes les précautions n'ont pas été prises pour éviter de gêner ou de blesser autrui ;
- f) d'épandre du purin ou d'autres engrais nauséabonds les samedis, dimanches et jours fériés ;
- g) de déposer, en quelconque endroit, des seringues ou d'autres objets dangereux ;
- h) de repousser de la neige sur la voie publique et d'y déverser celle des toits ;
- i) de diffuser des fumées ou odeurs excessives pour autrui ;
- j) de salir, de souiller ou d'endommager d'une manière quelconque, notamment par des dessins ou des inscriptions, la voie publique, les constructions, installations, affiches ou objets quelconques ;
- k) de déposer des débris ou papiers en dehors des endroits réservés à cet effet ;
- l) de laver des véhicules de tout genre en dehors des endroits réservés à cet effet.

³Les mesures de prévention et les interdictions prévues par la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions, sur la protection de l'environnement, sur l'élimination des déchets, sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, sur la protection des animaux, sur la circulation routière, sur les routes ainsi que sur la chasse, la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, sont réservées.

Organisation de manifestations temporaires

Des formulaires officiels sont disponibles sur notre site internet. Vous les trouverez en suivant le lien ci-après : <https://commune-gibloux.ch/culture-loisirs/formulaires-divers-pour-manifestations>.

Pour l'organisation de manifestations, la commune met du matériel à disposition. Afin de faciliter le traitement de vos demandes, nous vous remercions de lister vos besoins dans un fichier Excel.

Concernant les **demandes de travaux à la police routière** lors de manifestations, nous vous rendons attentifs au fait qu'il existe un formulaire pour le CSP Gibloux (sans le Glèbe) et un formulaire pour le CSPI Gibloux Nord (Le Glèbe).

Ces documents doivent être remis à l'administration communale au minimum deux mois avant la manifestation.

Police des chiens

Nous vous rappelons, ci-après, quelques règles de base concernant la détention des chiens.

La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle. Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien (cf. art. 3 à 8 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens).

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet (cf art. 9 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens).

Le non-respect de ces règles élémentaires est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de CHF 20 à CHF 1'000 prononcée par le Conseil communal.



Rappel

Si vous deviez constater des événements qui ne respectent pas les règlements communaux précités, nous vous demandons de nous annoncer les faits avec un maximum d'éléments afin que nous puissions traiter chaque cas dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Cependant, avant de prendre la décision de nous transmettre les informations, il serait opportun d'en analyser les conséquences et, peut-être, d'appliquer la citation suivante :

« La tolérance est une vertu qui rend la paix possible » (Kofi Annan)

AFFAIRES SCOLAIRES – STRUCTURES DE GARDE – ENFANCE ET JEUNESSE

Ecole enfantine – Rappel

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

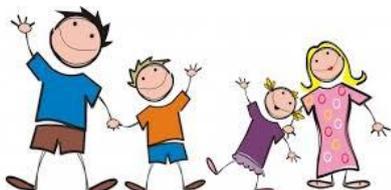
Un courrier a été adressé à tous les parents concernés et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au 6 mars 2020.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement Mme Claudine Pochon, cheffe de secteur (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

Association des Parents de la Région de Gibloux APRG

Apéritif de printemps de l'APRG

Chacun est invité : parents, enfants, membres ou non-membres



Vous êtes attendus nombreux

**le jeudi 30 avril 2020 dès 19h00
à la Petite Pinte de Farvagny**



Soirée d'information publique sur la politique communale scolaire et extrascolaire – Rappel

Depuis le début de la législature, l'organisation scolaire et extrascolaire a fait l'objet d'intenses travaux qui visent à donner à notre Commune un cadre de développement pour les prochaines décennies. Pour l'avenir de nos infrastructures scolaires et extrascolaires, le Conseil communal mise sur des pôles scolaires forts qui permettront de répondre optimalement aux besoins des élèves, du personnel encadrant et des familles tout en visant un fonctionnement efficace et en relevant le défi démographique.

Dès lors, le **Conseil communal invite toute personne intéressée à deux séances publiques d'information** qui auront lieu les

**mercredi 25 mars 2020 à 20h00
à la salle La Tuffière de Corpataux**

**jeudi 26 mars 2020 à 20h00
à la salle communale de Farvagny-le-Grand**

Nous précisons que le contenu de ces deux séances d'information sera identique.

Le Conseil communal

Une après-midi dans les coulisses de la commune

Le 20 novembre 2019, la Convention de New-York relative aux droits de l'enfant a fêté son trentième anniversaire. Ce fut l'occasion pour la **Commission Enfance et Jeunesse (CEJ)** communale de mettre sur pied une après-midi dans les coulisses de la Commune, dans le cadre du projet **FRITIME GIBLOUX**, avec pour objectif de sensibiliser les enfants à cette convention tout en faisant le lien avec la vie politique locale et le fonctionnement de l'administration. Voici un petit aperçu :

Près d'une quinzaine d'enfants ont investi les locaux de l'administration communale ce mercredi après-midi-là. Ils ont, tout d'abord, pris place dans les sièges du Conseil communal et ont tenu une discussion générale sur les droits de l'enfant. Ils ont également donné leur avis sur certaines thématiques locales et ont fait part de leurs préoccupations.



Certaines questions ont fait l'objet de débats et ont été soumises au vote. À titre d'exemple, ils ont rejeté, à une forte majorité, de proposer la construction d'un pôle touristique (p. ex. Tour Eiffel) au sein de la Commune. Même s'ils ont souligné quelques avantages, comme le développement du tourisme « *qui fait marcher les magasins* » et « *crée des emplois* », ils ont estimé que la situation de notre commune ne se prêtait pas à une telle construction.

Il faut « *préserver les champs pour les animaux* », « *protéger la nature* », éviter les nuisances car cela demanderait « *des travaux durant beaucoup de temps* » alors « *qu'il y a déjà beaucoup de travaux dans la commune* ». Les enfants ont également mis en avant les coûts importants d'un tel projet (« *serait beaucoup trop cher* »), le souci de « *la sécurité des travailleurs* » avec une telle construction et le fait qu'il faudrait également « *construire des hôtels pour accueillir tous les touristes* », relevant une fois encore le souci d'un développement harmonieux de notre commune.

Il n'y a aucun doute à avoir : la relève se prépare et elle a déjà beaucoup de choses à dire !



Les participants ont ensuite poursuivi avec un atelier jeu en lien avec les droits de l'enfant. Différentes situations d'enfants dans le monde leur ont été présentées et ils ont discuté par groupe de la situation de ces derniers en faisant ressortir les éléments qui ne respectaient pas la convention. Ce fut également l'occasion de discuter plus largement sur les droits et obligations des jeunes citoyens dans notre pays et d'exprimer leur point de vue. Globalement, ils ont relevé que la situation des enfants en Suisse est très bonne et que « *tous les enfants du monde devraient avoir la même chance* » !

Après ces intenses discussions est arrivé le moment phare de l'après-midi... le goûter ! Une pause bien méritée pour nos participants, qui n'en ont pas pour autant arrêté d'échanger sur différentes thématiques qui leur sont chères. Il y a eu de l'animation cette après-midi-là au sein du bureau communal !

Après le goûter, les enfants ont visité les locaux de l'administration communale qui regroupe certains services de la commune (secrétariat général, service des finances, bureau du service technique). Ils ont pu poser leurs questions en lien avec ces activités.

Ils se sont ensuite vêtus d'habits chauds et sont allés prendre l'air en se déplaçant jusqu'au bâtiment du feu. Le local des pompiers, gentiment présenté par Frédéric Clerc, commandant-remplaçant du CSP Gibloux, que nous profitons de remercier, a vivement retenu leur attention.



Finalement, les enfants sont retournés à l'administration communale pour un dernier atelier jeu « juste – injuste ». Ils ont ainsi pu s'exprimer sur différentes thématiques en se déplaçant sur une échelle allant du 100% juste (d'accord) au 100% injuste (pas d'accord).



Voici quelques extraits de leurs prises de position majoritaires :

- Ils estiment que les enfants ne devraient pas disposer d'un droit personnel de choisir leur enseignant. Toutefois, ils sont d'avis qu'un tel choix devrait être soumis au vote de la classe ;
- Ils s'opposent à ce qu'une amende soit infligée aux personnes qui n'usent pas de leur droit de vote ;
- Ils sont favorables à ce que les femmes soient également astreintes au service militaire pour une question d'égalité ;
- Ils estiment que les tâches ménagères sont autant du ressort des hommes que des femmes, mettant une fois encore en avant l'importance de l'égalité ;
- Ils estiment important à ce que les enfants puissent donner leur avis au niveau local pour les choses qui les concernent, comme par exemple la construction d'une place de jeux ;
- Ils ont beaucoup apprécié cette après-midi dans les coulisses de la commune et y participeraient à nouveau ;
- Etc.



La délégation de la CEJ ayant organisé cette après-midi du 20 novembre 2019 (*Bernadette Widder, Conseillère générale, Rémy Philipona, Conseiller général, et Fabien Schafer, Conseiller communal et président CEJ*) remercie vivement les enfants ayant participé à cet atelier **FRITIME GIBLOUX** et les félicite pour leur active participation !

Le 20 novembre 1989, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour la première fois, des droits ont été reconnus pour tous les enfants du monde entier – le droit à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

La Convention définit des valeurs fondamentales valables dans le monde entier sur la façon de se comporter envers les enfants et ce, au-delà des différences sociales, culturelles, ethniques ou religieuses. Les enfants sont considérés pour la première fois comme des personnalités autonomes qui ont le droit d'exprimer leur opinion personnelle. Tous les Etats à l'exception des Etats-Unis ont ratifié la Convention.

Contenu et principes de base

La Convention des droits de l'enfant se compose de 54 articles qui reposent sur quatre principes fondamentaux:

1. Le droit à l'égalité

Aucun enfant ne doit être discriminé en raison de son sexe, de ses origines ou de sa nationalité, de sa langue, de sa religion, de la couleur de sa peau, d'un handicap ou de ses convictions politiques.

2. Le droit au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant

Chaque fois que l'on prend des décisions susceptibles d'avoir des conséquences pour les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant (son bien) prévaut. Ceci est valable aussi bien au sein de la famille qu'au niveau de l'action de l'Etat.

3. Le droit à la vie et au développement

Chaque enfant doit avoir accès aux soins médicaux, pouvoir aller à l'école et être protégé contre les abus et l'exploitation.

4. Le droit de faire entendre son avis et de participer

Tous les enfants doivent être pris au sérieux et respectés en tant que personnes. Cela signifie aussi qu'on les informe de manière adaptée à leur âge et qu'on les associe aux décisions.

Les droits de l'enfant ont 30 ans

Trente ans après l'adoption de la Convention des droits de l'enfant, de nombreux progrès ont été réalisés pour les enfants de notre monde. Grâce à l'amélioration des soins et aux vaccins, les enfants en bas âge sont de moins en moins nombreux à mourir de maladies évitables. Les enfants sont de plus en plus nombreux – les filles aussi – à aller à l'école. En revanche, les progrès en matière de protection de l'enfant sont plutôt hésitants: le travail des enfants, les mariages précoces ou l'excision/la MGF continuent d'être répandus. Il convient de préciser en outre que la part d'inconnu est importante en ce qui concerne les abus, l'exploitation, la négligence ou la discrimination.

2019, l'année du 30e anniversaire, a offert la chance de faire progresser la réalisation des droits de l'enfant pour chaque enfant. En unissant nos forces, nous pouvons tous – les gouvernements, l'économie, la société et chacun de nous – faire du monde un endroit plus respectueux des enfants.

*Depuis le début de la législature, la **CEJ** soutient le développement d'une politique active de l'enfance et de la jeunesse. Il en émane des projets comme notamment **FRITIME GIBLOUX** ou **MIDNIGHT GIBLOUX**. L'intégration des enfants dans le processus de décision est également une préoccupation qui a été portée au Conseil communal. Ce dernier a décidé d'intégrer à l'avenir cet élément aussi souvent que possible. À titre d'exemple, les enfants des classes de Corpataux et Vuisternens-en-Ogoz sont actuellement consultés sur la rénovation des places de jeux de ces écoles respectives.*

Mérite sportif 2019

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2019 à

M. Kevin Sciboz

M. Kevin Sciboz, né en 1991, pratique le « Icecross » à savoir le patinage de descente extrême. Alors qu'il a terminé sa 3^{ème} saison de compétition internationale, il est arrivé, en 2019, à rivaliser avec les meilleurs et se situe actuellement à la 18^{ème} place du classement général.



La saison 2018-2019 a débuté par une demi-finale au championnat du monde à Yokohama. M. Kevin Sciboz s'est également distingué par une 4^{ème} place à Judenburg en Autriche et un 23^{ème} rang à Saint-Petersbourg dans le Wisconsin aux Etats-Unis au début du mois de février 2019.



M. Kevin Sciboz s'était fixé comme objectif d'entrer dans le Top 15 ou même le Top 10 mondial pour la saison 2019-2020. Malheureusement, il s'est blessé à l'épaule lors de la première course de la saison 2019-2020, ce qui le contraint à déclarer forfait pour la saison complète.

Le Conseil communal tient à féliciter M. Kevin Sciboz pour l'ensemble de sa carrière sportive.

Prix culturel 2019

Le jury du Prix culturel de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2019 à

Mme Liliane Kiss

Mme Liliane Kiss se décide à ouvrir son atelier de peinture en 1999 à Farvagny.



Puis quelques années plus tard, c'est à Villarsel-le-Gibloux qu'elle finit par s'installer.

Depuis de nombreuses années, Mme Liliane Kiss s'investit dans l'encouragement et l'accompagnement artistique de la population du Gibloux.

Dans son atelier, elle accueille des enfants, des jeunes ainsi que des adultes de tous âges. Ce lieu est devenu un centre artistique de référence pour un grand nombre de personnes.

Son engagement permet aux individus intéressés de développer des compétences artistiques, d'acquérir des connaissances et des techniques de dessin, de peinture tout en leur permettant des créations personnelles.

Mme Liliane Kiss encourage l'appétence pour les différents regards sur le monde qui nous entoure, à travers des stratégies d'observation spécifiques.



Mme Kiss en quelques dates :

- ✚ 2005 décor créé par les élèves de l'atelier pour le spectacle de danse "Wambi" hommage à la paix à St-Martin
- ✚ 2009 exposition "L'interprétation du Rêve... et du Rhinocéros" à la ferme Faessler à Belfaux
- ✚ 2012 1er prix du concours suisse d'art populaire
- ✚ 2014 exposition "de la Casamance à l'Helvétie" à St-Martin
- ✚ 2014 exposition "Le monde de Liliane Kiss" à la Galerie St'Art Création à Bulle
- ✚ 2017 exposition Galerie Plexus Marly
- ✚ 2019 exposition collective "Gibloux et Alentours" à la salle St-Remy à Rossens

Le Conseil communal tient à féliciter Mme Liliane Kiss pour l'ensemble de son œuvre ainsi que pour son engagement à maintenir et nourrir des activités de création dans notre région.

DÉCHETS

Gestion des déchets, difficultés rencontrées dans la prise en charge et le recyclage du papier et carton

Les communes sont confrontées depuis l'automne aux difficultés rencontrées sur les filières de prise en charge du papier et du carton. Les ristournes obtenues ces années passées permettaient de couvrir les charges engendrées par ces matières, ce qui nous donnait entière satisfaction.

Ce n'est plus le cas pour 2020 car le marché s'est effondré. Cela signifie qu'une taxe de CHF 30.- par tonne sera désormais encaissée. Cette taxe pourrait prendre l'ascenseur très rapidement.

La commune de Gibloux a produit **environ 500 tonnes de papier carton** durant l'année 2019.



Le Conseil communal lance donc un appel à la population pour tout mettre en œuvre afin d'éviter la production de papier et carton inutile :

- en renonçant à accepter la publicité souvent inutile distribuée dans les boîtes à lettres
- en laissant, dans les grandes surfaces, tous les emballages de matériaux achetés qui ne sont pas indispensables pour le transport via la maison
- en utilisant, pour faire ses courses, des contenants réutilisables et non des sacs papiers achetés

Merci de votre engagement !

ENERGIE

La commune de Gibloux obtient le label « Cité de l'énergie » et le fête avec sa population

En juillet 2019, la commune de Gibloux s'est soumise à un audit de l'Association Cité de l'énergie afin d'obtenir le label Cité de l'énergie. Avec 260 points obtenus (56% du potentiel), la commune se voit récompensée pour ses engagements dans le domaine énergétique. Pour obtenir ce label, une commune doit avoir décidé de concrétiser au minimum le 50% de la marge de manœuvre dont elle dispose en matière de politique énergétique.

Le label « Cité de l'énergie » atteste les performances des communes qui pratiquent et mettent en œuvre une politique énergétique exemplaire en matière de développement durable.



La situation souhaitée pour la commune en matière de développement énergétique territorial à moyen et long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2030, peut s'exprimer par la déclaration suivante:

« Vers une décarbonation du Gibloux »

C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire, qui permet de savoir où on va. Elle veut être une force de motivation pour la mise en œuvre des actions.



Plusieurs actions ont été réalisées, d'autres sont en cours de réalisation et certaines encore sont planifiées. Nous pouvons citer :

- la réalisation de plusieurs installations solaires sur des bâtiments communaux,
- une comptabilité énergétique des bâtiments communaux,
- le remplacement du chauffage à mazout de l'ancienne école de Villarlod par un chauffage à pellets,
- l'obligation de 70% de renouvelable pour les nouvelles constructions et les rénovations prévues dans le projet du nouveau PAL harmonisé,
- un programme de subventions communales dans le domaine énergétique.

Le 23 novembre 2019, la population a été conviée à une journée de l'énergie pour fêter l'obtention du label. Plusieurs stands traitant de divers thèmes relatifs à l'énergie et la mobilité ont intéressé les nombreux participants. La conférence des aérostiers Laurent Sciboz et Nicolas Tièche a permis au public de vivre l'incroyable exploit des deux aventuriers : 1774 km en 82h en ballon à gaz, comme si on y était !



Le Conseil communal tient à féliciter toutes les classes de l'école primaire qui ont participé à cette journée. Leurs démonstrations et leurs expériences expliquées au public ont contribué à une approche globale de ce grand thème qu'est l'énergie.



L'exposition des magnifiques dessins de toutes les classes a, non seulement démontré une très grande créativité, mais aussi la compréhension, par les enfants, des enjeux actuels liés au climat et à l'énergie. Leur clairvoyance et leur esprit critique donnent un signal fort d'espoir pour la transition énergétique dont ils seront les acteurs de demain.

Concours de dessins

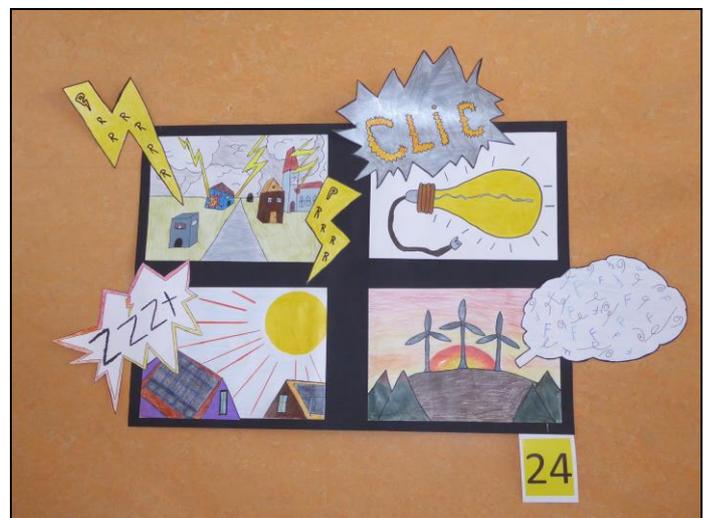
Les classes de l'école primaire de Gibloux ont participé au concours de dessins sur le thème des énergies renouvelables.

De magnifiques dessins étaient exposés et les participants à cette journée ont pu voter pour élire la meilleure œuvre.

Le dessin primé est celui de la classe

8H F de Farvagny

Félicitations aux gagnants et à toutes les classes qui ont participé !



Programmes de subventions en matière d'énergie

Programme Bâtiments :

Le « Programme Bâtiments » est destiné à encourager la rénovation et la construction de bâtiments exemplaires sur le plan de l'énergie.

Il est ainsi possible de recevoir des subventions pour l'isolation de votre bâtiment, lors du remplacement de votre chauffage au mazout ou au gaz par du renouvelable, lors de l'installation de capteurs solaires thermiques ou lors de la construction d'un nouveau bâtiment très performant (Minergie-P ou CECB A/A).

Dès le 1^{er} janvier 2020, le « Programme Bâtiments » a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables.

Vous trouverez tous les renseignements sous : <https://www.leprogrammebatiments-fr.ch/>

Subventions communales

La commune subventionne le remplacement d'une chaudière à mazout par un chauffage fonctionnant à 100% au bois. Elle subventionne aussi les bâtiments construits selon le standard Minergie-P et l'installation de capteurs solaires thermiques.

Plus d'informations sous : <https://commune-gibloux.ch/population-energie/energie/subventions>

Rénover son bâtiment et Conseil-Rénovation

Energie-FR organise des « **Conseil-Rénovation** » le **25 avril 2020 dans le cadre de la manifestation Energissima à Bulle**. Durant ceux-ci, les propriétaires privés de maisons auront l'opportunité de recevoir des conseils gratuits au sujet de la rénovation énergétique des bâtiments. Pour ce faire, ils peuvent s'inscrire pour un entretien avec un expert CECB d'une vingtaine de minutes sur le site web : www.agenda-energie-so.ch (-> Conseil-Rénovation, 25 avril 2020).



Gibloux
vers une décarbonation

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans ses séances des 2 et 3 décembre 2019, le Conseil général a :

- Décidé du renvoi de l'objet : Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand.
- Approuvé le budget de fonctionnement 2020 de la commune de Gibloux.
- Approuvé le budget des investissements 2020 de la commune de Gibloux avec des charges de CHF 8'237'200.- et des produits de CHF 5'346'000.-.
- Approuvé le budget de fonctionnement 2020 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Approuvé le budget des investissements 2020 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Octroyé au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m² situés dans la zone d'activité La Longivue à Sottas SA à Bulle.
- Approuvé le règlement sur le droit de cité communal.
- Approuvé la modification du règlement scolaire communal.
- Pris acte de la réponse du Conseil communal à la proposition de M. Julien Gremaud, pour une majorité du cercle de Farvagny, demandant la possibilité de développement d'une politique communale en matière de parkings communaux (10 octobre 2018).
- Pris acte du retrait par M. Gilles Barras, Farvagny, de sa proposition, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens.

Dates des prochaines séances :

- Jeudi 2 avril 2020
- Mercredi et jeudi 27 et 28 mai 2020
- Mardi 6 octobre 2020
- Lundi et mardi 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Cercle de Vuisternens-en-Ogoz

A la suite de la démission de M. Jérôme Quéru, le Conseil communal a organisé une élection complémentaire pour ce cercle. Mme Yasmine Macheret a été élue Conseillère générale lors du scrutin du 9 février 2020.

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées en 2019

Serna Diana	Déchetterie
Clément Nathalie	Bâtiments
Chammartin Véronique	Bibliothèque
Descloux Gladys	AES
Rossalet Mireille	AES
Tinguely Didier	Patrouille scolaire

Départ en 2019

Chappuis Michel	Déchetterie
Clément Rock	Edilité
Duding Bruno	Edilité
Mauron Bernard	Edilité
Lombardo Valentin	AES
Beaud Sophie	Police des constructions
Sieber Madeleine	Service social

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou auprès du Service des passeports.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité – toutes les informations sur le site : <https://www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf>)
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation
- En cas de perte de ce document, une déclaration officielle de perte de la gendarmerie



Si vous souhaitez vous rendre auprès du Service des passeports à Granges-Paccot, vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.

Pour les tous petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre auprès du Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans
Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre auprès du Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-après pour une prise de rendez-vous).

Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.



Nous vous conseillons de prendre rendez-vous

- soit par téléphone au 026 305 14 92
- soit par internet sur le site suivant : http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/passeports_suisse_biom_trie/commande_passeport.htm
- ou vous présenter directement au guichet, durant les heures d'ouverture.
Attention : à certaines dates, prise de rendez-vous obligatoire !

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	Fr. 145.00
	Carte d'identité		Fr. 70.00
	Passeport + Carte d'identité		Fr. 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	Fr. 65.00
	Carte d'identité		Fr. 35.00
	Passeport + Carte d'identité		Fr. 78.00

Voyage non-accompagné d'un mineur à l'étranger

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).



Toutefois, le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non-attesté par la commune. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : www.commune-gibloux.ch, dans la recherche (tout en haut à droite) taper : TCS.



Fête de la nature – Samedi 23 mai 2020

La Fête de la nature aura lieu le **23 mai 2020 de 13h00 à 17h30**. La commune de Gubloux ainsi que le Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg invitent la population à venir découvrir quelques-unes des richesses naturelles présentes sur le territoire communal.



Le long d'un tracé libre non balisé, à parcourir à pied ou à vélo, passant par les différents sites nommés ci-dessous, les visiteurs découvriront les actions menées en faveur d'une biodiversité à préserver. La fête se poursuivra également en soirée de 21h00 à 23h00 avec concert de grenouilles et voltige de chauves-souris.

Poste 1 - Contramont (Adrian Aebischer, SFN)

Dans leur milieu naturel, les hirondelles de rivage utilisent les falaises de sable pour creuser leurs nids. Avec la canalisation des rivières, ce type de milieu s'est fortement raréfié. Une butte artificielle a été aménagée sur le site de Contramont, permettant à ces oiseaux menacés de se reproduire. De plus, les gouilles aménagées dans l'ancienne gravière offrent des biotopes de choix aux amphibiens.

Poste 2 - Ferme Gavillet (Philippe Gavillet, Réseau écologique)

L'agriculture et les agriculteurs ont un rôle très important dans la préservation de la biodiversité. En effet, la majeure partie des surfaces situées en plaine est exploitée par l'agriculture. A travers le réseau écologique, diverses mesures sont mises en place par les agriculteurs pour remplir leur responsabilité envers la nature et y prendre soin.

Poste 3 - De la gravière au biotope (Nicolas Fasel, SFN)

Les gravières rappellent à la faune et la flore les méandres d'une rivière sauvage. En effet, ces terrains graveleux sont pauvres en nutriments et les perturbations y sont récurrentes. Dès lors, il n'est pas étonnant que les espèces spécialisées de ces milieux y trouvent les conditions nécessaires pour effectuer leur cycle de vie. En l'absence de rivières libres et avec la fermeture des gravières, ces milieux disparaissent entraînant avec eux les organismes qui les occupent. C'est pour éviter de perdre ces espèces que des biotopes de remplacement sont créés lorsqu'une gravière a fini d'être exploitée.

Poste 4a - Passage à faune (Elias Pesenti, SFN)

Une grande partie de la faune sauvage nécessite un important espace pour sa mobilité. Elle doit, en effet, se nourrir, se reproduire, migrer ou encore trouver des zones de repos. Souvent, ces déplacements sont difficiles à cause de la présence de nombreux obstacles (naturels et/ou anthropogènes). Ce phénomène de coupure du territoire, appelé souvent fragmentation des habitats, constitue une menace pour la conservation des populations animales à long terme. Afin de garantir une certaine perméabilité pour les déplacements de la faune sauvage, plusieurs corridors à faune existent dans le canton de Fribourg et dans le reste de la Suisse. Ces derniers peuvent être assainis par la construction de passages à faune.

Poste 4b - Biolley (Grégoire Schaub, biologiste)

Le marais des Moteyres (anciennement appelé Le Biolley) n'est qu'un vestige d'un vaste complexe marécageux, situé dans le fond du vallon de La Longivue entre Rossens et Grenilles. Immanquablement, ce site s'assècherait ou serait recouvert de forêts sans la mise en place de mesures de conservation. Ainsi, les variations saisonnières du niveau d'eau vont être restaurées ce qui ravivera ce représentant de notre patrimoine naturel.

Poste 5 - Revitalisation de La Longivue (Manon Bachelin, Triform)

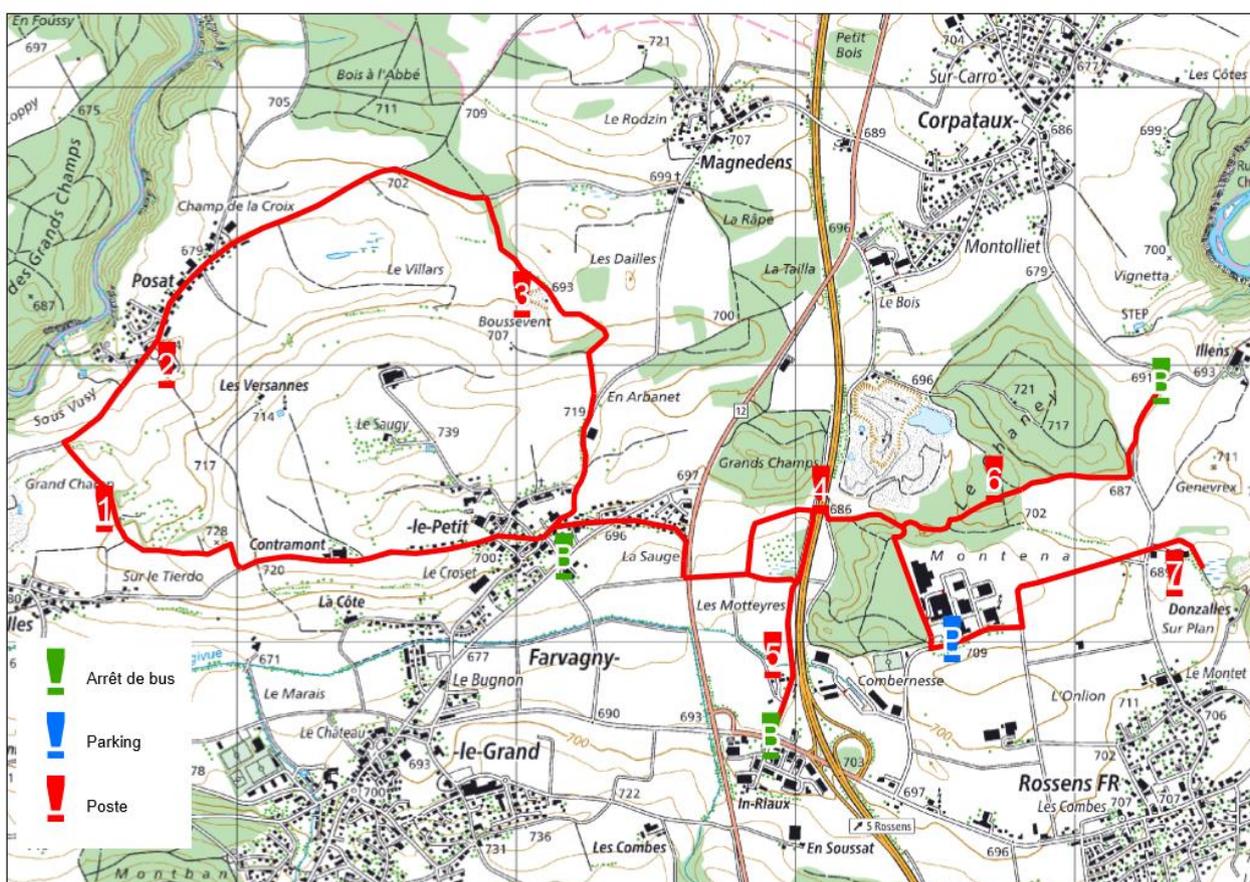
Pendant longtemps, seules les questions économiques et sécuritaires comptaient pour l'aménagement des cours d'eau. Cette vision a conduit à la canalisation et à l'endiguement de nombreux tronçons de petits et moyens cours d'eau, et à l'assèchement des zones humides. Depuis, les regards portés sur les cours d'eau ont changé et de nouvelles législations permettent de rendre leur espace aux cours d'eau et de mieux protéger leur biodiversité. Les travaux de revitalisation consistent à redonner au cours d'eau artificialisé les caractéristiques au plus proche de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique, tout en respectant les besoins de notre société et le paysage plus ou moins humanisé dans lequel il se trouve. Le réaménagement de La Longivue constitue un bel exemple de revitalisation en synergie avec un projet de développement industriel et la présence de l'écrevisse à pattes blanches, une espèce indigène de nos ruisseaux qui est fortement menacée.

Poste 6 - Le Chaney (Guillaume Schaller, SFN)

La forêt est l'un des écosystèmes les plus naturels de Suisse et un biotope de première importance. Différentes mesures sont réalisées dans le canton de Fribourg afin d'augmenter la diversité des espèces animales et végétales indigènes dans nos forêts : étagement des lisières forestières, création d'îlots de vieux bois ou de réserves forestières, maintien des « arbres-habitats » (vieux arbres, arbres à cavités) ou encore par la valorisation de zones humides. Le biotope du Chaney, valorisé en septembre 2012, est un étang de 1'500 m² situé au nord de Rossens. Différentes mesures ont été réalisées afin d'augmenter la valeur écologique de cet habitat forestier, notamment pour des espèces prioritaires (crapaud accoucheur et rainette verte).

Poste 7 - Concert de grenouilles et voltige de chauves-souris 21h à 23h (FRibat - CCO Fribourg) Rendez-vous au bâtiment de l'édilité à Rossens

Les chauves-souris restent des animaux mystérieux et plutôt méconnus. En effet, on les voit peu car elles volent de nuit. Elles crient pour se faire une image sonore de leur environnement, mais on ne les entend pas. Après avoir passé une partie de la nuit à se nourrir de milliers d'insectes, elles retournent dans leurs gîtes auprès de leur unique petit. Ces animaux dépendent ainsi des toitures et autres vieux arbres où elles élisent domicile.



Carte du tracé des différents postes

NOËL DES AÎNÉS 2019

Corpataux-Magnedens



Farvagny



Le Clèbe



Rossens





Un grand merci aux organisateurs

SERVICE TECHNIQUE

Les toilettes ne sont pas une poubelle

Les problèmes liés à certains déchets déversés dans les collecteurs sont récurrents. Les articles hygiéniques, les restes de nourriture, de médicaments ou de produits chimiques d'entretien ménager n'ont pas leur place dans vos toilettes mais doivent être évacués en sacs poubelle ou, pour certains déchets, au moyen des infrastructures mises à disposition par la commune et les commerces.

Les articles suivants doivent finir à la poubelle car ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes :



- couches-culottes
- fil dentaire, coton-tiges
- lingettes humides
- tampons et serviettes hygiéniques
- rondelles cosmétiques (ouate)
- litière pour chats
- préservatifs et autres



Les pompes des stations d'épuration sont régulièrement bouchées à cause de lingettes et serviettes hygiéniques. De nombreuses communes et association d'épuration des eaux usées sont aux prises avec des boules de fibres provenant de lingettes humides et d'autres articles hygiéniques qui obstruent les pompes et qui doivent être enlevées manuellement de manière laborieuse.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces directives lors de l'élimination de vos déchets.

SERVICE DES FORÊTS

Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2020 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		15 janvier (3ème)	12 février	11 mars
		8 avril	13 mai	10 juin
		8 juillet	12 août	9 septembre
		14 octobre	11 novembre	9 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		6 janvier	3 février	2 mars
		6 avril	4 mai	8 juin (2ème)
		6 juillet	3 août	7 septembre
		5 octobre	2 novembre	7 décembre
Le rendez-vous des familles Avry, Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée Chaque 1er mardi du mois de 9h00 à 11h00		Plus d'informations ? Tél. 026 347 38 83		
				
Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.				

PRO SENECTUTE

Vous aimez le contact avec les seniors et avez du temps à leur consacrer ?

**PRO
SENECTUTE**

**Nous cherchons un(e) moniteur(trice) pour
le groupe de gymnastique d'Estavayer-le-Gibloux
le mercredi à 14h00**

Pour tout renseignement, contactez :

Madame Claudine Crausaz 079 776 88 36

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
026 347 12 63

claudine.crausaz@fr.prosenectute.ch
www.fr.prosenectute.ch

Route des Ecoles 1
1726 Farvagny

Téléphone : 079 370 15 60
Lundi – Mercredi – Vendredi
de 09h00 à 11h30

Email : contact@giblouxsolidaire.ch
www.giblouxsolidaire.ch

RAPPEL - Enquête à propos de notre association

Madame, Monsieur,

Dans le bulletin n° 4 de décembre 2019, nous nous sommes adressés à vous, citoyens de la commune de Gibloux, pour connaître votre opinion sur notre association qui œuvre pour le bien-être des séniors. Nous avons constaté un si maigre résultat à notre enquête que nous optons pour vous renvoyer à nouveau le questionnaire.

Vos réponses sont impératives pour la suite de l'Association Gibloux Solidaire.

D'avance nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre précieux temps pour répondre aux questions ci-dessous et de nous retourner le formulaire (cochez ce qui convient).

Questions :				
1	Connaissez-vous notre association « Gibloux Solidaire »?	oui	non	
2	Connaissez-vous les services que nous proposons à la population de la commune ?	oui	non	
3	Connaissez-vous notre site internet www.giblouxsolidaire.ch Si oui, qu'en pensez-vous ? Avez-vous des propositions :	Oui 😊	Non 😐	☹️
4	Connaissez-vous nos locaux Et si oui : Fréquentez-vous notre centre ?	Oui oui	Non non	
5	L'information au public via notre site internet et l'affichage dans les communes est-elle à vos yeux suffisante? Si non, pourquoi ?	oui	non	
6	Etes-vous membre de l'association ? Si oui : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de nos services ? Pour quelles raisons :	oui 😊	Non 😐	☹️
7	Avez-vous envie de devenir membre et de participer à certaines activités que nous proposons ? Si oui : Nom et Prénom : Adresse : No de tél. : Email :	oui	non	
8	Si toutes vos réponses ci-dessus sont négatives, le questionnaire s'arrête ici. Si non, veuillez poursuivre avec les questions suivantes :			
9	Avez-vous déjà participé à des activités de Gibloux Solidaire ? Si oui, lesquelles :	oui	non	



10	Dans quelles mesures êtes-vous satisfait de l'activité pratiquée ? Horaire : Durée de la séance : Matériel à disposition :	☺ ☺ ☺	☹ ☹ ☹	☹ ☹ ☹
11	Selon vous, le type d'activité proposée correspond-t-il à vos besoins ? Si non, veuillez expliquer pourquoi ?	oui	non	
12	Seriez-vous intéressé à nous aider comme bénévole ? 1) Comme membre du comité ? 2) Comme bénévole responsable d'activité ? 3) Comme bénévole aidant ? Si oui, veuillez laisser ci-dessous, vos coordonnées. Nom et Prénom : Adresse : No de tél. : Email :	Oui Oui Oui	Non Non Non	
13	Que pensez-vous de notre tarif d'adhésion ?	☺	☹	☹
14	Globalement, que pensez-vous du tarif des activités proposées ? Remarques :	☺	☹	☹
15	Souhaiteriez-vous que Gibloux Solidaire propose d'autres activités ou services et si oui, lesquels ?	Oui	Non	
16	Remarques, commentaires et autres propositions :			



Veuillez nous retourner ce document dûment complété **jusqu'au 30 mars 2020** à l'adresse indiquée en haut de la première page du questionnaire. Vous pouvez aussi scanner le questionnaire et nous le retourner par mail à l'adresse : contact@giblouxsolidaire.ch.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Le Comité

Adresses et horaires des services

Administration communale

Route de Fribourg 5

Case postale 70

1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

Permanence technique

079 545 96 99

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Service des forêts

Route de la Pépinière 20

1696 Vuisternens-en-Ogoz

forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

Service social du Gibloux

Route du Jördil 10

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi 8h30-11h30 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jördil 10

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

T 026 552 59 63

Horaires d'ouverture

Lundi 8h15-11h30 13h30-17h00

Mardi 8h15-11h30 13h30-17h00

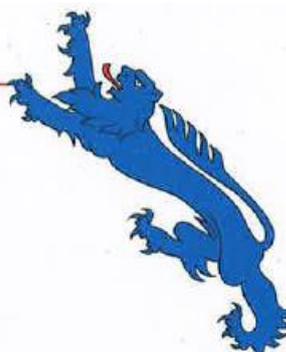
Mercredi 8h15-11h30 fermé

Jeudi 8h15-11h30 13h30-17h00

Vendredi 8h15-11h30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland